

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LUPIAC

EN DATE DU 04 MARS 2025

Date de convocation : 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Patrick MAGNE.

Était absent et excusé : Simon LABORDE

Était absent : néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : M. Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

**Ordre du jour de la séance :**

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024

Charges de fonctionnement frais de scolarité 2024 aux communes voisines

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Autorisation d'utilisation du lac de Lacoste pour des entraînements de sauvetage canin

Renouvellement du bail commercial de la Taverne d'Artagnan

Appartement de l'école

« Chantiers jeunes » de la communauté de communes

Projet médaille du village de Lupiac

Plan communal de Sauvegarde

Demande de panneau de lieu-dit

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024. Il est adopté à l'unanimité.

Charges de fonctionnement frais de scolarité 2024 aux communes voisines

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du recouvrement des frais de fonctionnement scolaire a été faite en 2001 pour la première fois. Le compte administratif 2024 fait apparaître une dépense globale en section de fonctionnement pour le poste de l'école de 47 171.95 €.

A la rentrée scolaire de septembre 2023, nous avons 32 élèves inscrits à l'école de LUPIAC. Ce qui fait une charge par enfant scolarisé de 1474.12 €.

Madame le Maire propose de ne recouvrir que 90 % du montant, soit la somme de 1326.70 € arrondie à 1326 €.

Madame le Maire ouvre le débat, et demande au Conseil Municipal de se prononcer et de voter.

Il est décidé de mettre au recouvrement la somme de 1326 € par élève, précision faite que si un enfant n'a pas fréquenté l'école toute l'année la somme due sera proratisée.

Transfert de la compétence « Document d'urbanisme » à la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac – rapport de la CLECT

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT DE GASCOGNE approuvé et rendu exécutoire en mai 2023, et par délibération du 15 novembre 2023, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il définira les modalités d'urbanisme pour l'ensemble du territoire et remplacera les PLU communaux et les cartes communales aujourd'hui en vigueur.

Vu le rapport de la CLECT, joint à la présente délibération, transmis en date du 20/02/2025,

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT établi suite au transfert de la compétence « Documents d'urbanisme ».

Autorisation d'utilisation du lac de Lacoste pour des entraînements de sauvetage canin

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour l'autorisation d'utiliser le lac de Lacoste pour des entraînements de sauvetage canin. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

### Renouvellement du bail commercial de la Taverne d'Artagnan

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bail commercial de la Taverne de d'Artagnan arrive à terme. Il sera renouvelé dans les mêmes conditions.

### Appartement de l'école

Au départ de la locataire de l'appartement de l'école, la caution retenue est de 131€

Avant de pouvoir remettre cet appartement à la location, des travaux sont nécessaires. Concernant les fissures, l'expert ne valide pas la cause sécheresse. Un architecte du CAUE doit venir visiter pour conforter le premier devis de travaux.

### « Chantiers jeunes » de la communauté de communes

La communauté de communes a organisé 3 jours de « chantiers jeunes » sur la commune de Lupiac. Le séjour s'est bien passé, les petits travaux consistaient à nettoyer et repeindre les fenêtres de la salle de réunion.

### Projet médaille du village de Lupiac

Madame le Maire rappelle le projet de médaille du village.

Jean-Marie GRIVAZ présente les devis reçus pour la création d'une médaille. Il est décidé de poursuivre avec un des fournisseurs et d'affiner le projet de la médaille.

### Plan communal de Sauvegarde

Concernant le plan communal de sauvegarde, il reste les fiches actions à écrire, une réunion de travail de la commission est prévue pour le 18 mars.

### Demande de panneau de « lieu-dit »

Certains panneaux de lieu-dit sont très abimés. Depuis la nomination des voies et numérotation des adresses, il est important de privilégier la communication de ces adresses normalisées. Mais si certains administrés souhaitent renouveler leur panneau de « lieu-dit », la commune va demander à un fournisseur des tarifs. Un article sera dans le prochain bulletin pour diffusion à tous.

### Questions diverses

- ✓ Lupiac, représente l'Occitanie pour l'émission Village préféré des français. Les votes sont ouverts jusqu'au 7 mars 2025, le tournage sera entre mi-avril et début mai.
- ✓ L'entreprise ADS doit venir au musée pour un devis d'alarme et vidéo surveillance

La séance est levée à 22h30

Le Maire

Véronique THIEUX LOUIT

Le Secrétaire de séance

Frédéric CORNU